

Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal
en date du 11 septembre 2020.

Le vendredi 11 septembre 2020, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Philippe Duboëlle - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Julien Mailly - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Absents excusés : Marie Andrieu (procuration donnée à Marie-France Huchin) - Olivier Delseaux (procuration donnée à Serge Depraïter) - Frédéric Dupend (procuration donnée à Ludovic Lozinguez).

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire invite la secrétaire de mairie, Mme. Deruelle, à procéder à la lecture du procès verbal de la réunion de Conseil municipal qui s'est tenue le 31 juillet 2020, salle de la mairie de Parenty.

Le procès verbal étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Projets de travaux à court et moyen terme

Plusieurs projets sont soumis à l'approbation du Conseil par le premier adjoint Michel Gourlain :

- **l'aménagement piétonnier de la Ruelle pour un accès sécurisé entre l'école et la cantine ainsi que des travaux de grosses réparations en voiries communales.** Ces travaux ont donné lieu à un appel d'offre auprès de quatre entreprises : Colas, TP Ducrocq, SARL Depraïter et TP Lefrançois avec critères d'attribution sur le prix à 100 %. Trois d'entre-elles ont fait une offre : Colas pour un montant total HT de 33 005 euros ; TP Ducrocq pour un montant total HT de 30 015 euros ; SARL Depraïter pour un montant total HT de 29 840 euros. L'offre la plus basse se situe à 16 % en dessous de l'estimation prévisionnelle. La SARL Depraïter se voit par conséquent attribuer le marché. A noter que cet appel d'offre a fait l'objet d'une ouverture des plis le 02 septembre sous le contrôle des membres de la commission travaux. Par délibération, le maire et l'ensemble des membres du Conseil municipal autorisent le 1^{er} adjoint aux travaux à signer le contrat ainsi que toutes les pièces relatives à la bonne exécution du marché .
- Pour faciliter et sécuriser la dépose des enfants à l'école le long de la RD 125 rue du Mont des Marlis, le Conseil municipal, par délibération, décide **d'interdire le stationnement face à l'école, le long du trottoir du panneau d'agglomération au parking bus** (trottoir à droite de l'entrée du village) et de maintenir le stationnement sur le trottoir d'en face (trottoir à gauche de l'entrée du village). En outre, il demande au personnel de l'école (professeurs des écoles, personnel

de soutien....) de stationner sur le parking de l'église pour libérer des places lors de la dépose des élèves.

- Le Conseil municipal envisage l'**aménagement d'un plateau multi-sports et des équipements de loisirs** (hand-ball, basket, ping-pong, jeux pour enfants...) sur le terrain de football situé sur le hameau de La Houssoye. Dans le cadre d'une délibération, il donne pouvoir à M. le maire d'établir un dossier relatif au financement de l'opération et à regrouper et signer toutes les pièces de demande de subventions auprès des partenaires et organismes concernés (État, Région, Département, Communauté de communes, CAF, Jeunesse et Sports ...). Un premier chiffrage fait apparaître un montant d'investissement proche de 80 000 euros HT.

Rentrée des classes 2020

Globalement, la rentrée des classes à l'école primaire qui compte un effectif de 43 élèves s'est déroulée dans de bonnes conditions selon Carine Fourcroy, conseillère déléguée aux écoles. Celle-ci a donné son accord à la directrice, Mme Wallois, pour une prise en charge des copies en faveur des enfants n'ayant pas accès à Internet. De même, en cas de nécessité liée à l'épidémie Covid, une troisième classe pourrait selon les circonstances être à nouveau aménagée dans la salle des fêtes au détriment des activités menées par les associations. Au regard de la disponibilité en personnel, la mise à disposition d'une personne pour la lavage des mains des enfants à 12h et à 14 h en la personne de Mme Merlot a pris fin ce jour, charge au personnel enseignant d'en assurer le suivi.

Création d'un Conseil municipal jeunes

Philippe Duboëlle rappelle que cette proposition figurait dans le programme présenté par la liste conduite par Serge Depraeter. Et que la possibilité pour les collectivités territoriales de créer un conseil de jeunes est inscrite dans la loi « égalité et citoyenneté » de janvier 2017. Cette initiative doit permettre d'éduquer les jeunes à la citoyenneté.

Les conseils de jeunes peuvent émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse et, le cas échéant, formuler des propositions.

La commission en charge de conduire le projet est présidée par Damien Leduc. Après discussion, il ressort que ce Conseil devra être composé entre 5 et 8 jeunes parentois et parentoises dès l'âge de 8 ans et jusqu'au brevet. Le calendrier suggéré par la commission est le suivant :

- information auprès des jeunes: réunion d'information fin octobre (vacances de la Toussaint), intervention auprès de l'école communale, Gazette parentoise, Facebook Parenty ;
- inscriptions, dossier de candidature et profession de foi à déposer à la mairie au 30 novembre date limite de dépôt de candidature ;
- campagne électorale : du 02 au 17 décembre ;
- date d'élection en mairie : samedi 19 fin décembre. Le même jour, élection du maire junior.
- date d'installation du Conseil des jeunes samedi 20 février. Élection des adjoints junior.
- durée du mandat : 2 ans avec possibilité d'être à nouveau candidat.

Ces propositions qui ont obtenu l'assentiment du Conseil devront être affinées dans le temps.

État de la trésorerie de la commune

Suite à un souci de trésorerie qui n'a pas permis d'honorer le remboursement intégral à la date du 31 août 2020 d'un prêt court terme d'un montant de 94 000 euros conclu auprès du Crédit Agricole, l'accord trouvé avec la banque a permis la mise en place d'un court terme pour un montant de 54 000 euros remboursable sur une durée de deux ans maxi, l'objectif étant d'anticiper son remboursement à échéance de 1 an. Le versement récent de subventions auquel s'ajoute un retour prochain de TVA doit, selon Marie-France Huchin, conseillère déléguée au budget, permettre de rembourser d'ores et déjà une partie de l'emprunt.

Quant à la demande de soutien financier en faveur de deux enfants de Parenty souffrant d'un retard scolaire et fréquentant un établissement spécialisé de Samer (classe Ulis), le montant réclamé par l'établissement, soit 474 euros par enfant, demeure obligatoire. Le maire procédera par conséquent à son paiement.

Autre point évoqué par Marie-France Huchin, le redémarrage de la bibliothèque qui a fait l'objet d'une prise de contact avec la Bibliothèque départementale en vue d'examiner la faisabilité du projet au sein de l'ex-presbytère.

Aménagements au terrain de foot

Suite à une rencontre avec les dirigeants du club de foot de Bezinghem portant sur la mise à disposition du terrain de foot de Parenty ainsi que le vestiaire, les discussions se poursuivent en vue de faire homologuer le terrain par le district, selon Sébastien Hibon, même si ce dernier l'a déjà validé oralement. En outre il apparaît possible de réduire la longueur du terrain de 7,50 m ce qui présente l'avantage d'augmenter l'espace réservé à l'espace multi-sports et au parking attenant. De même certains travaux (réfection des buts, des filets...) doivent être envisagés, le traçage du terrain, l'acquisition de filets ou encore de poteaux étant financés par le club. Enfin, l'aménagement de l'actuel vestiaire (toilettes, électricité...) doit permettre d'accueillir les équipes catégorie U11 et U13 en respectant la règle des 15m²/équipe au printemps prochain s'agissant des matchs officiels.

Recensement Insee en 2021

Cette échéance nécessite le recrutement d'un agent collecteur. Ce sera donc Anne-Marie Deruelle qui sera chargée de cette fonction en dehors de ses activités de secrétaire de mairie, sa rémunération étant alors assurée par l'Insee. Caroline Merlot sera elle en charge de collecter les informations sur le terrain.

Recensement des éleveurs de chevaux

Suite au phénomène de mutilation des chevaux qui a pris des proportions inquiétantes y compris dans notre région, un recensement des éleveurs est conduit actuellement par la Gendarmerie nationale. Une liste des éleveurs de la commune va être adressée en gendarmerie pour répondre à sa demande.

Commission de contrôle de la liste électorale

Suite au décès de M. Crépin, une liste de trois personnes doit être proposée au préfet : Marie-Franche Huchin, Carine Fourcroy et Frédéric Dupend qui ont été désignés lors du précédent Conseil ne peuvent prétendre à cette fonction du fait de leur présence au sein de l'actuel Conseil municipal. Trois autres personnes sont pressenties pour assumer cette charge : Nicole Midrouet, Ghislain Chevalier et Frédérique Queval. Reste à obtenir leur accord. Charge ensuite au représentant de l'État de désigner parmi les trois noms le successeur de M. Crépin au sein de la Commission de contrôle de la liste électorale.

Tenue de permanences

Elles démarreront dès le mois d'octobre et se tiendront à un rythme mensuel le 1er jeudi de chaque mois de 18h à 19h avec l'ambition d'être à l'écoute des Parentoises et des Parentois. Ces permanences seront assurées par l'ensemble des membres du Conseil dans l'ordre alphabétique : Philippe Duboëlle 01/10/20 - Frédéric Dupend 05/11/20 - Carine Fourcroy 03/12/20 - Michel Gourlain 07/01/21 - Sébastien Hibon 04/02/21 - Marie-France Huchin 01/03/21 - Damien Leduc 01/04/21 - Élisabeth Lemor 06/05/21 - Ludovic Lozinguez 03/06/21 - Julien Mailly 01/07/21 - Rémi Marbeuf 05/08/21 - Thomas Peron 02/09/21. Marie Andrieu 07/10/21 - Olivier Delseaux 04/11/21. En cas d'empêchement, la personne concernée est invitée à échanger son tour avec une autre personne de la liste. Une information sera faite sur Facebook Parenty.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré